

3 jours en renouvellement de mandat - 21H
5 jours en 1er mandat - 35H
A partir de 2 jusqu'à 10 participants maximum
Prérequis : être membre élu du CSE et désigné à la CSSCT

Formation des membres de la Commission de Santé Sécurité et Condition de Travail CSSCT



FORMATION
obligatoire



Objectifs :

- Définir les missions et les prérogatives des membres de la CSSCT
- Connaître les droits, les devoirs et les obligations dans sa mission
- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques et d'analyse d'accident et d'incidents par la méthode de l'arbre des causes
- S'approprier les méthodes et les outils pour l'efficacité de sa mission
- Construire son argumentaire pour convaincre de la mise en place des solutions
- Devenir acteur de la démarche de prévention de son entreprise en proposant et conduisant des actions d'amélioration

Besoin d'un conseil et d'un accompagnement . N'hésitez pas à contacter notre référente pédagogique : Maryline JASEK

09.83.71.66.85
Appel gratuit

contact@maprevenjeu.com

Moyens pédagogiques :



Formation 50% pratique par des mises en situation, conception et rédaction d'outils, jeux de rôle... ainsi que d'autres moyens ludopédagogiques pour rendre la formation vivante et participative.

Inter ou intra entreprise

Programme de la formation :

1. Fondamentaux du rôle CSSCT

- Présentation de la CSSCT : missions, cadre légal et réglementaire (art. L.2315-18 et suivants du Code du travail)
- Différence entre le CSE et la CSSCT
- Responsabilités civiles et pénales des élus en SSCT
- Droits d'alerte (danger grave et imminent, atteinte aux droits des personnes)
- Fonctionnement de la CSSCT : organisation des réunions, rapports, articulation avec le CSE et la direction

2. Santé et sécurité au travail

- Principes généraux de prévention (art. L.4121-2 du Code du travail)
- Les acteurs internes et externes de la prévention (employeur, salariés, médecin du travail, CARSAT, inspection du travail, etc.)
- Panorama des risques professionnels :
 - Risques physiques (TMS, bruit, manutentions, ATEX, travail en hauteur...)
 - Risques chimiques et biologiques
 - Risques psychosociaux (RPS, stress, harcèlement, charge de travail)
- Réglementation incendie et organisation des secours (art. R.4227-39 et suivants)
- Études de cas pratiques

3. Analyse et prévention des risques

- Méthodes d'analyse des situations de travail : observation, arbre des causes, QQQCCP, ITAMaMi
- Le Document unique (DUERP) : mise à jour, exploitation et suivi
- Les risques émergents : santé mentale, télétravail, addictions, chaleur, vieillissement des salariés
- Atelier pratique : analyse d'un accident du travail et propositions de mesures de prévention

4. Amélioration des conditions de travail (QVCT)

- QVCT : définition, enjeux et obligations de l'employeur
- Ergonomie et aménagement des postes de travail
- Équipements de protection collective et individuelle (EPC/EPI)
- Construction et suivi d'un plan d'action CSSCT
- Exercice pratique : simulation d'une visite de site CSSCT et rédaction d'un rapport

5. Outils, communication et évaluation

- Exploitation des indicateurs : AT/MP, absentéisme, pénibilité
- Élaboration d'avis CSSCT et présentation au CSE
- Techniques de communication et de conviction face à l'employeur
- Coopération avec les autres commissions (économique, formation, QVCT, etc.)
- Évaluation finale et plan d'action individuel pour chaque élu



ÉVALUATION :

Evaluation en fin de formation sous forme de quiz interactif avec remise d'un certificat de fin de formation.

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur expert dans son domaine, certifié et référencé par Ma Prev en Jeu, organisme de formation habilité INRS et DREETS.

Ma Prev en Jeu

Organisme de formation en Secours et Santé sécurité au travail



SIRET : 51366236100049 - N° d'activité : 93132067413 - V1 08/24 www.maprevenjeu.com

Reproduction même partielle interdite